

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 08 janvier 2025).

### **PRESENTS (es) :**

Mesdames : DESSOY Anny, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie

Messieurs : GILLET Jean-Pierre, BINET Christian, BOUGY Thomas, LE BOT Hervé, PIGER Philippe, FERY Didier, LECLERC Guy

**ABSENTS (es) :** MME JACQUINET Sybille (pouvoir à M. LE BOT Hervé), MME DEVILLE Jeannine (pouvoir à M. BINET Christian)

**Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

### **I – DELIBERATIONS**

**Délibération n° 01/2025 : Construction scolaire et périscolaire : choix de l'entreprise pour le lot 13 : ravalement**

**Délibération n° 02/2025 : Construction scolaire et périscolaire : demande de subvention régionale périscolaire**

**Délibération n° 03/2025 : Construction scolaire et périscolaire : demande de subventions au titre de la transition énergétique et des énergies renouvelables**

**Délibération n° 04/2025 : Construction scolaire et périscolaire : demandes de subventions**

-----

#### **Construction scolaire et périscolaire : choix de l'entreprise pour le lot 13 : ravalement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'une école primaire et d'un bâtiment d'accueil périscolaire, un marché public de travaux a été lancé le 13 septembre 2024 sur la plateforme d'achat public, pour le choix des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Suite à la clôture du marché le 11 octobre 2024 et après négociation, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 décembre 2024 à 17h00.

Après étude des dossiers, la commission d'appel d'offres a procédé au choix des entreprises en fonction des critères de jugement qui avaient été définis dans le règlement de consultation, et a retenu les offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères de choix des offres définis pour un montant de travaux de 3 261 112.25 € HT.

La CAO a déclaré sans suite les offres pour le lot 13 : ravalement, pour cause d'insuffisance de la concurrence et a décidé de relancer une consultation.

Un marché public de travaux a donc été lancé le 06 décembre 2024 sur la plateforme d'achat public pour le lot 13, avec la clôture le lundi 06 janvier 2025 à 12h00.

Après étude des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 13 janvier 2025 à 16h00 a décidé de retenir l'entreprise RMCPF pour un montant de travaux de 99 470.00 € HT.

Le lot 14 amiante a été également déclaré sans suite pour cause d'infructuosité, justifié par le fait qu'aucun candidat et aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits par les documents de la consultation. Suivant un montant de travaux estimé à 8 000 € HT, un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence préalables a été conclu afin de procéder à l'enlèvement des canalisations concernées.

Le montant total des travaux s'élève pour la totalité des lots désormais à 3 261 112.25 HT + 99 470.00 € HT = 3 360 582.25 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- De valider le choix de la CAO et d'attribuer le marché pour le lot 13 à l'entreprise RMCPF pour un montant de travaux de 99 470.00 € HT.

**Délibération n° 02/2025 (annule et remplace la délibération n°26/2024)**

**Construction scolaire et périscolaire : demande de subvention régionale périscolaire**

**Considérant** la volonté du Conseil Municipal de construire un bâtiment scolaire et périscolaire sur la commune,

**Vu** la délibération n°33/2022 du 10 octobre 2022, retenant la société AGENCIA comme AMO (assistant au maître d'ouvrage)

**Vu** la délibération n°02/2023 du 13 février 2023 retenant l'entreprise BLP architectes comme maître d'œuvre,

**Considérant** la volonté du Conseil Municipal de construire un bâtiment labellisé « PASSIVHAUS » gage d'excellence énergétique et écologique,

**Considérant** le coût prévisionnel du projet arrêté à la somme de 4 003 654.50 € HT.

**Considérant** que la partie périscolaire peut être subventionnée par la Région

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- De solliciter une subvention auprès de la Direction de la cohésion des Territoires, Région Grand Est pour la partie périscolaire,
- De charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

**Délibération n° 03/2025 (annule et remplace la délibération n°27/2024)**

**Construction scolaire et périscolaire : demande de subventions au titre de la transition énergétique et des énergies renouvelables**

**Considérant** la volonté du Conseil Municipal de construire un bâtiment scolaire et périscolaire sur la commune,

**Vu** la délibération n°33/2022 du 10 octobre 2022, retenant la société AGENCIA comme AMO (assistant au maître d'ouvrage)

**Vu** la délibération n°02/2023 du 13 février 2023 retenant l'entreprise BLP architectes comme maître d'œuvre,

**Considérant** la volonté du Conseil Municipal de construire un bâtiment labellisé « PASSIVHAUS » gage d'excellence énergétique et écologique,

**Considérant** le coût prévisionnel du projet arrêté à la somme de 4 003 654.50 € HT.

**Considérant** que le projet favorise l'efficacité énergétique du bâtiment et le recours aux énergies renouvelables.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- De solliciter une subvention auprès de la mission transition énergétique de la Région Grand Est,
- De charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

**Construction scolaire et périscolaire : demandes de subventions**

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de construire sur la commune un bâtiment scolaire et périscolaire labellisé « Passivhaus » gage d'excellence énergétique et écologique.

**Vu** la délibération n°33/2022 du 10 octobre 2022, retenant la société AGENCIA comme assistant au maître d'ouvrage (AMO),

**Vu** la délibération n°02/2023 du 13 février 2023, retenant l'entreprise BLP Architectes comme Maître d'œuvre,

**Vu** la délibération n°25/2024 du 02 décembre 2024, attribuant le marché de travaux pour les lots de 1 à 12 pour un montant de 3 261 112.25 € HT.

**Vu** la délibération n°01/2025 du 13 janvier 2025 attribuant le marché de travaux pour le lot 13 pour un montant de 99 470.00 € HT.

**Considérant** que le montant total de travaux est de 3 360 582.25 € HT par rapport à une estimation de 3 356 670.00 € HT le 13 septembre 2024,

Après concertation, le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subventions aux taux maximum auprès :

- De l'Etat
- De la Région
- Du Conseil Départemental
- De la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre du Fonds de soutien
- Eventuellement auprès d'autres organismes en lien avec le projet

## **II . QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS ECOLE-EGLISE**

Eglise : Les entreprises sont en train de faire le parvis avec une extension de chaque côtés du parvis (main d'œuvre supplémentaire)

L'église a été nettoyée et la messe de Saint Vincent pourra être célébrée le 26 janvier 2025 à 10h30.

Inauguration de l'église prévue le 03 mai 2025.

Ecole : Déclaration d'ouverture de chantier le 13 janvier 2025.

L'entreprise Ramery commencera les travaux dans la semaine du 13 janvier 2025.

### **2- Projet de création d'une MAM**

Suite à la réunion du 12 décembre 2024, il a été décidé que le projet sera construit sur le terrain au niveau de la nouvelle école.

### **3- Questions et informations diverses**

- Madame le Maire s'est entretenue avec l'association centre ressource, ils souhaiteraient se faire connaître en organisant une conférence sur la commune et mettre un stand lors des manifestations dans notre village, Monsieur PIGER Philippe est désigné pour piloter le projet.
- Pôle médical : il peut voir le jour sur la nouvelle zone d'activités (voir avec la CCI), les travaux d'aménagement de la ZA débiteront courant 2025. (Option mise par la mairie sur un terrain jumelé avec un terrain souhaité par les kinés d'Ormes, aucune décision prise ce jour).

-----

### **Prochain Conseil Municipal, le lundi 03 février 2025 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 21 h 00.

Les Mesneux, le 13 janvier 2025

Le Maire,  
Anny DESSOY,



### **SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025 :**

<b>MME DESSOY</b>	<b>M. LE BOT</b>	<b>MME JACQUINET</b>	<b>M. GILLET</b>
<b>MME DEVILLE</b>	<b>M. LECLERC</b>	<b>M. PIGER</b>	<b>M. FERY</b>
<b>MME CAILLAT</b>	<b>M. BINET</b>	<b>M. BOUGY</b>	<b>MME BARBOTIN-GUILLOT</b>